

Info Crotenay octobre 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2023

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Raphaël COTE, Gérald BESANCON, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Benjamin PETOT, Marie-Véronique GAUTHIER, Damien SARTORIS, Virginie GUYON

Absent : Nicolas MANZONI

Votants : 13

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 06/07/2023 est adopté à l'unanimité.

Rappel des dispositions de l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ».

A la demande d'un adjoint et avec l'accord du maire, le point à l'ordre du jour « Comptoir de l'Heute » sera débattu à huis clos.

Vote : 5 abstentions. Ce point sera donc débattu à huis clos.

ORDRE DU JOUR

1/ Recensement de la population

Le recensement se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

La commune doit désigner un responsable, Le Maire, Olivier ainsi qu'une équipe de recenseurs composée d'un adjoint, Marie-Véronique et de deux agents recenseurs qui ne peuvent être des membres du conseil municipal.

Un jour de formation est prévu et les recenseurs seront rémunérés.

Les caractéristiques du poste seront diffusées sur le site info Crotenay.

2/ Point vestiaire de foot

Les demandes de subventions ont toutes été réalisées (préfecture, département et la FFF).

Les plans sont validés. La surface globale du vestiaire ne changera pas. Toutefois, nous attendons des précisions de l'architecte sur le type de matériau à utiliser.

Suite à la réception de devis notamment de l'entreprise JOUHAM, la commission vestiaire se réunira bientôt et les appels d'offre pourront être lancés.

Le département demande une date de début des travaux. Elle a été fixée au mois d'avril 2024.

3/ Information service ADS (autorisations travaux permis construire)

Pour information ce service n'est pas gratuit et commune le paie.

En 2022, la commune a payé 3.311,29 €.Le prévisionnel de 2023 est de 4.389,38 €.

4/ Syndicat horticole

La commune de SONGESON souhaite se retirer.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

La rentrée a été mouvementée suite à l'arrêt maladie de Karine. Il a fallu trouver une remplaçante rapidement.

Madame Laura Rousselet la remplace.

Pour information, nous rappelons:

*aux propriétaires des chiens qu'ils doivent être tenus en laisse (les chiens ☺) et qu'ils doivent ramasser les crottes.

*que les compte rendus des conseils municipaux sont publiés environ un mois après la réunion du conseil car ils doivent être approuvés par le conseil municipal.

*que le site internet du village est tenu par des bénévoles.

*que les cartes jeunes sont disponibles depuis le 1^{er} septembre et sont offertes aux enfants entre 3 et 18 ans.

*que nous attendons toujours les gabions le long de la voie piétonne jusqu'à l'EREA pour protéger cette voie.

Les villageois sont appelés à faire parvenir à la mairie les articles pour le futur « Crotenay Village 2024 ».

La Commune remercie les bénévoles d'être venus pour nettoyer les lignes d'affouage et rappelle que cette corvée évite à la Commune de payer à l'ONF des frais de nettoyage de ces lignes. Pour rappel, il se déroule toujours le 1^{er} samedi de septembre.

Damien informe qu'il manquerait des tuiles sur le toit de l'Eglise et des pierres seraient tombées du perron, l'adjoint aux travaux va aller voir sur place.

Gérald demande à la commission travaux de se réunir afin de faire le point sur divers devis et pour commencer à travailler sur les orientations budgétaires.

Concernant les travaux de l'étang, La DDT nous a informé qu'elle avait perdu notre dossier. (Pour information, la première demande date de février 2022).Une nouvelle fois le Maire refait le dossier de demande de travaux.

Informations

Appel à candidature : Nous recherchons pour le recensement de la population 2 agents recenseurs. Postes à pourvoir du 02 janvier 2024 au 20 février 2024. Les fiches de postes seront publiées prochainement. Renseignement en mairie.

Journal 2024 : Nous attendons vos articles pour le 1^{er} décembre.